

M. GOLDING: Le rédacteur a-t-il écrit l'article en cause?

M. COLDWELL: Non, mais le rédacteur est membre de la commission Rowell, et son journal appuie le gouvernement dont le ministre fait partie. Bien que le rédacteur n'écrive pas ces articles lui-même, il est responsable de ce qui paraît dans son journal. De fait, s'il se publie un article d'ordre diffamatoire, le directeur et le propriétaire du journal sont traduits en justice aussi bien que l'auteur. Point n'est besoin de s'échauffer la bile à ce sujet.

L'hon. M. DUNNING: Si l'honnêteté de certaines gens est mise en doute, ces gens ont le droit de s'en offenser et le ministre de la Défense nationale est tout à fait justifié de s'en offenser dans ce cas-ci.

M. COLDWELL: J'en conviens, mais je ne sache pas qu'il se soit produit des tentatives de sabotage à l'endroit de ce département de l'administration, ainsi qu'on l'a prétendu. Nous ne cherchons nullement à atteindre un tel but. Nous voulons simplement appeler l'attention de la Chambre sur certaines questions relatives à ce ministère, afin que lorsqu'il importera que la population ait une entière confiance dans ces services, nous soyons sûrs que cette confiance soit bien pla-

cée. Nous remplissons notre devoir de membres de l'opposition en cherchant à atteindre cet objet.

M. MARTIN: Vu la discussion fort étendue qui s'est produite sur ces questions et notre désir d'éviter tout affaiblissement des institutions parlementaires, mon honorable collègue ne pense-t-il pas que l'honorable représentant de Vancouver-Nord, aurait dû demander au ministre ce que ce dernier pensait de l'article avant d'en faire usage à la Chambre, dans le but que l'on sait.

M. COLDWELL: Non, je ne le pense pas, puisque l'honorable représentant de Vancouver-Nord a fondé sa question sur un exposé rendu public par tout le Canada. A la place du ministre de la Défense nationale, j'accueillerais avec plaisir une question qui me permettrait de faire les déclarations que ce ministre nous a communiquées il y a quelques instants.

M. DOUGLAS (Weyburn): Examinons-nous l'article paraphe par paragraphe?

M. le PRÉSIDENT: Nous en sommes au paragraphe 1.

(L'article est réservé.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.

FIN DU 2^e VOLUME